

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**FCT 007-313/12/BC**

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Festival International de Jazz des Cinq Continents.**

**CABINET 12/8327/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Créé en 2000 à Marseille, le Festival de Jazz des Cinq Continents offre une manifestation ouverte sur la rencontre entre les musiques du monde et le jazz (FJ5C).

Depuis 11 ans, le Festival de Jazz des Cinq Continents invite des artistes jazz venus du monde entier, tout en permettant la présentation d'autres formes d'expression musicale. De plus, la première partie de chaque concert est dédiée à la promotion de jeunes talents locaux et régionaux afin de se faire connaître du public.

Au fil des années, cette manifestation s'est enrichie de rencontres avec les interprètes, de documentaires, d'expositions de photographies, d'œuvres de plasticiens ouvrant ce rendez vous à l'ensemble du champ de la création.

Le Festival de Jazz des Cinq Continents débutera pour cette édition par un concert gratuit sur le Cours d'Estienne d'Orves le lundi 17 juillet pour occuper ensuite les jardins du Palais Longchamp jusqu'à la clôture le 25 juillet.

Par ailleurs, cette manifestation permet de promouvoir l'éco-responsabilité :

- Incitation du public au tri sélectif et aux gestes éco-responsables.
- La mise en avant de points de récupération des déchets.
- Des conteneurs de collecte sélective et de tri des déchets.
- La mise en place de toilettes sèches.
- Réalisation des supports par des imprimeurs Imprim'vert uniquement (encres végétales, papiers recyclés, etc.).
- Réduction du nombre de programmes du Festival imprimés, au profit d'outils dématérialisés et de manière générale, d'une partie de la communication au travers du site internet, les newsletters et les réseaux sociaux.

Le choix de soutenir cette manifestation s'explique, notamment, par sa cohérence avec les objectifs de Marseille Provence Métropole en terme de promotion et attractivité du territoire, mais également de diffusion des messages d'éco responsabilité. De fait, de nombreux moyens logistiques fournis par Marseille Provence Métropole sont mis à la disposition de l'événement notamment en matière de barriérage et de propreté des sites (selon les dispositions exposées dans la convention de partenariat annexée à la présente délibération).

De plus, Marseille Provence Métropole prendra en charge les frais annexes inhérents à sa présence sur le site de l'événement (présence sur catalogue, billetterie...) pour un montant maximum de 10 000 euros.

Le Plan de financement prévisionnel de la manifestation est le suivant :

Ventes de produits finis, prestations, marchandises : 581 564 euros ;  
Subvention Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 52 000 euros ;  
Subvention Conseil Général des Bouches-du-Rhône : 30 000 euros ;  
Subvention Ville de Marseille : 730 000 euros ;  
Assemblée Nationale : 3 000 euros ;  
Autres produits de gestion : 26 364 euros ;  
Bénévolat, dons, mises à dispositions : 29 647 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/BC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole compte soutenir en matière d'attractivité et de valorisation du territoire, ainsi que de tri et valorisation des déchets collectés.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Festival de Jazz des Cinq Continents.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,  
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI